



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 09/12/2020

Reçu en préfecture le 09/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20201207-BECCLO_2020_280-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIT EXCUSE : M. Emmanuel HANON.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THÈSE ET D'UNE ALLOCATION POST-DOCTORALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2019-2022 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Par délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2019-2022 pour :

- **le soutien aux projets de recherche** dont les thématiques seront en cohérence avec le projet E2S (Solutions pour l'Énergie et l'Environnement), et ce par le financement d'une demi-allocation de thèse par an (180 000 € pour la période 2019-2022, soit 15 000 € par thèse et par an, sachant qu'une thèse dure 3 ans) ;
- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq, et ce par le financement de trois allocations post-doctorales pour la période 2019-2022 (à hauteur 138 000 € pour cette période). Cette aide pourra financer soit 100 % d'un post-doctorat (à hauteur de 46 000 € par post-doctorant et par an) soit 50 % d'un post-doctorat (à hauteur de 23 000 € par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an) dans le cas où le porteur du projet justifie d'un co-financement équivalent.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer.

Un crédit de **136 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2020.

Ainsi, pour l'année 2020, à la demande de l'UPPA et au vu des projets proposés, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'annuler le financement** de la thèse intitulée « *Bio-sourced Terpenic Carbon-based (meth)acrylics for Sustainable Coatings / 3D printing polymers* » (Porteur du projet : Laurent BILLON, laboratoire IPREM UMR 5254), la société ARKEMA s'étant désengagée de son cofinancement ;
- **de financer** la thèse intitulée « *La diversification des activités des entreprises du secteur de l'énergie* » (Porteur du projet : Louis de FONTENELLE, laboratoire Pau Droit Public – future UMR TREE), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit **45 000 €** (15 000 € / an pendant 3 ans), le cofinancement auprès de la chaire E2S MOVE étant acquis ;
- **de financer** le post-doctorat intitulé « *Écosystèmes énergétiques territoriaux et mobilité durable* » (Porteur du projet : Louis de FONTENELLE, laboratoire Pau Droit Public – future UMR TREE), à hauteur de **23 000 €** sur un an, le cofinancement auprès de la chaire E2S MOVE étant acquis.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

